



Primagaz et SUBLIME Energie s'associent pour commercialiser en France les premières tonnes de bioGNL (bio-gaz naturel liquéfié) produites sur le territoire. Une signature qui marque une étape inédite pour la filière.

Ce carburant renouvelable, issu de la méthanisation de déchets agricoles ou organiques, est une alternative renouvelable aux carburants traditionnels utilisés dans le transport routier et maritime, ou aux combustibles utilisés dans l'industrie. Jusqu'ici, y accéder supposait de passer par un système indirect : le biométhane était injecté dans le réseau de gaz, et sa consommation « compensée » via des certificats, excluant de facto les acteurs et territoires non raccordés à ce réseau.

SUBLIME Energie change la donne. Sa technologie permet de liquéfier le biogaz directement sur le site où il est produit, sans passer par le réseau, pour mutualiser son épuration et obtenir du biométhane liquide. Grâce à cet accord, Primagaz peut désormais proposer à tous ses clients sans distinction, en direct, un carburant produit en France et livré tel quel ; une première.

Primagaz & SUBLIME Energie : une collaboration qui a du sens

Les deux entreprises se complètent naturellement : d'un côté, l'innovation technologique de SUBLIME Energie ; de l'autre, le réseau de distribution et la relation client de Primagaz. L'objectif est clair : offrir aux clients de Primagaz une alternative crédible au diesel dans le transport ou au fioul dans l'industrie, tout en permettant à SUBLIME Energie de tester, à plus grande échelle, la commercialisation de son bioGNL.

Signé pour 12 mois, ce premier contrat n'est qu'un point de départ. Il doit permettre de valider le modèle économique et de prendre le pouls du marché, à un moment où le cadre réglementaire du biométhane est justement en pleine évolution. Concrètement, l'accord prévoit la mise sur le marché de 100 tonnes de bioGNL sur un an, avec un démarrage prévu en novembre 2026.

Les volumes restent modestes à ce stade, mais l'ambition des deux entreprises ne l'est pas : Primagaz prévoit de monter en puissance progressivement, au rythme du développement de SUBLIME Energie. Une trajectoire qui prend tout son sens au regard du bénéfice environnemental du bioGNL : produit localement à partir de déchets agricoles, sans concurrencer l'alimentation, il permet de réduire les émissions de CO2 jusqu'à 80 % sur l'ensemble de son cycle de vie*. Un levier concret pour contribuer à la

réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport lourd et de l'industrie, et un véritable axe stratégique pour Primagaz.



« Ce partenariat avec SUBLIME Energie répond à un vrai besoin : proposer à nos clients une solution pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport lourd et de l'industrie, avec un carburant dont on maîtrise l'origine de bout en bout. C'est aussi une manière pour Primagaz de rester à l'avant-garde sur un marché du gaz naturel carburant en pleine mutation, en testant une technologie qui n'existait pas jusqu'ici. » **Rémi Lavignolle -**

Directeur des Activités Gaz Nature Primagaz France

« Ce premier contrat que nous signons, en tant que producteur et fournisseur d'énergie, témoigne de deux avancées majeures. D'abord, SUBLIME Energie est en capacité de commercialiser du biométhane liquide et donc d'apporter une solution de valorisation de biogaz aux exploitations agricoles de plus petite taille ou éloignées des réseaux gaziers. Ensuite, le bioGNL dispose déjà, avec la capacité industrielle de Primagaz, de toutes les infrastructures nécessaires à son déploiement à large échelle et pourra répondre à la demande de décarbonation du transport lourd et de l'industrie. » **Bruno Adhémar –**
Président de SUBLIME Energie



* France Mobilités Biogaz, association qui fédère les acteurs du GNV [GNV/BioGNV : le carburant de la mobilité durable – France Mobilité Biogaz](#)